

CAS HES-SO

DE PRATICIENNE FORMATRICE ET DE PRATICIEN FORMATEUR

2025 - 2026

Informations complémentaires spécifiques région Vaud

AGENDA ET LOCALISATION DES SESSIONS

Les sessions du certificat de praticienne formatrice et praticien formateur HES Vaud auront lieu dans les 3 sites les mercredi, jeudi et vendredi aux dates suivantes :

Dates	Lieux	Modules
27-28-29 août 2025	HETSL	A
1-2-3 octobre 2025	HETSL	A
12-13-14 novembre 2025	HESAV	B
14-15-16 janvier 2026	HESAV	B
25-26-27 février 2026	HESAV	B
25-26-27 mars 2026	HEdS-La Source	C
29-30 avril - 1er mai 2026	HEdS-La Source	C
3-4-5 juin 2026	HEdS-La Source	C
8 septembre 2026	HETSL	Evaluation finale

Horaire : matin : 8h30 – 12h00

après-midi : 13h30 – 17h00

ADRESSES DES INSTITUTIONS DE FORMATION

HESAV Haute Ecole de Santé Vaud

Av. de Beaumont 21, 1011 Lausanne

HEdS-La Source Institut et Haute Ecole de la Santé La Source

Av. Vinet 30, 1004 Lausanne

HETSL Haute école de travail social et de la santé Lausanne

Ch. Abeilles 14, 1010 Lausanne

Secrétariat formation PF : Carole de Torrenté

carole.detorrente@hetsl.ch

BUTS

Un·e praticien·ne formatrice formateur HES est un·e professionnel·le du terrain mandaté·e pour assumer la responsabilité de périodes de formation pratique d'étudiant·e·s des domaines santé et social de la HES.

La formation permet aux participant·e·s de développer leurs compétences de formatrices et formateurs au travers d'une formation en alternance, favorisant la confrontation entre les apports théoriques et des expériences d'accompagnement pédagogique d'étudiant·e·s. La formation mobilise l'expérience des participant·e·s par des approches dynamiques suscitant la réflexion et l'implication.

CONTENUS DE LA FORMATION

La formation de praticien·ne formatrice formateur représente 150 heures d'enseignement, environ 150 heures de travail personnel et environ 150 heures de pratique réflexive (par pratique réflexive, il faut entendre ici le suivi d'un·e étudiant·e et la réflexion sur ce suivi), soit un total de 15 crédits ECTS. Elle est organisée sur 25 jours de cours répartis sur 12 mois, **de août 2025 à septembre 2026**.

La formation est construite autour des trois thématiques principales suivantes :

A. Champ sanitaire et/ou social; statut, rôle et fonction du praticien formateur

Institutions et réseaux – évolution des professions socio-sanitaires – nature de la formation HES-SO – place de la du praticien·ne formatrice formateur dans l'institution, identité professionnelle – partenariats – enjeux institutionnels de l'alternance dans la formation.

3 crédits ECTS obtenus par la validation d'un travail rédigé en français respectant les exigences attendues dans le cadre d'une formation de niveau HES-SO

B. Pratique réflexive et conceptualisation de la pratique

Explication et partage des compétences – savoirs d'action, savoirs théoriques – outils et méthodes de la pratique réflexive – analyse de la pratique et construction des compétences – dimensions pédagogique et didactique de l'alternance.

5 crédits ECTS obtenus par la validation d'un travail rédigé en français respectant les exigences attendues dans le cadre d'une formation de niveau HES-SO

C. Apprentissage, pédagogie et évaluation

Relation pédagogique – formation d'adulte – projet de formation – méthodes et moyens didactiques et pédagogiques – différents types d'évaluation.

5 crédits ECTS obtenus par la validation d'un travail rédigé en français respectant les exigences attendues dans le cadre d'une formation de niveau HES-SO

La formation est complétée par la réalisation d'un **travail de certification**, rédigé en français respectant les exigences attendues dans le cadre d'une formation de niveau HES-SO, portant sur la fonction de praticien·ne formatrice formateur.

2 crédits ECTS

Toutes les dénominations s'entendent au masculin et au féminin

PUBLIC CIBLE

Le cours s'adresse aux professionnel·le·s des filières santé/travail social de la HES-SO :

- Assistant·e·s sociaux-sociales
- Educateurs-éducatrices sociaux-sociales *
- animateurs-animatrices socioculturel·le·s
- Infirmiers-infirmières
- Sages-femmes et hommes sages-femmes
- Diététicien·ne·s
- Ergothérapeutes
- Physiothérapeutes
- Technicien·ne·s en radiologie médicale
- Thérapeutes en psychomotricité

* Les titulaires de diplômes en travail social décernés auparavant par les Ecoles supérieures de travail social (ESTS) devenues actuellement Hautes écoles en travail social (HES) suivantes sont admissibles : ESTS de Fribourg, IES de Genève, CFPS de Sion, EESP de Lausanne.

Les titulaires de diplômes cantonaux de niveau ES délivrés par l'IPGL, EEJE, ARPIH, ES-L ne sont pas admissibles. Des formations spécifiques sont organisées à leur profit dans d'autres institutions de formation.

CONDITIONS D'ADMISSION

Les conditions d'admission sont les suivantes :

- a) être en possession d'un bachelor HES ou d'un titre jugé équivalent par la HES-SO en principe dans le domaine HES de la santé ou du travail social;
- b) justifier d'une expérience professionnelle post-diplôme de minimum deux ans en Suisse à 50% dans une profession des filières HES de la santé ou du travail social et dans un des domaines d'intervention de ces professions;
- c) avoir encadré des étudiant·e·s en formation pratique HES au cours des deux années précédant l'entrée en formation OU s'engager à exercer la fonction de PF HES-SO pendant la durée de la formation;
- d) appartenir à une institution qui a signé la convention sur la formation pratique HES-S2 de novembre 2003;
- e) obtenir l'accord écrit de l'employeur;
- f) l'inscription de la praticienne formatrice ou du praticien formateur se fait dans le canton dans lequel est située son institution;
- g) avoir une bonne maîtrise de la langue française à l'oral et à l'écrit = être en mesure de rédiger des travaux de validation en respectant les exigences attendues dans le cadre d'une formation de niveau HES.

Le nombre de participant·e·s à l'entier de la formation est limité à 60 pour l'ensemble des 10 filières concernées.

Les places de formation sont réparties en fonction du nombre d'étudiant·e·s de formation initiale par filière.

RECONNAISSANCES DES ACQUIS

Une procédure d'admission particulière est mise en place pour les candidat·e·s susceptibles de bénéficier d'une reconnaissance d'acquis. Vous trouverez toutes les informations concernant cette procédure sur le site <https://www.hes-so.ch/la-hes-so/enseignement/formation-pratique-sante-et-travail-social/practiciens-formateurs-et-practiciennes-formatrices-hes-so-pf/reconnaissance-dacquis>

CONDITIONS DE CERTIFICATION

Pour obtenir le certificat (CAS) de praticienne formatrice ou praticien formateur HES, chaque participant·e doit avoir :

- participé de façon régulière (au moins 90 %) et active aux sessions de formation
- obtenu la validation des trois modules de formation selon les exigences
- obtenu la validation du travail de certification selon les exigences.

Les modalités et les exigences de validation sont définies dans le règlement d'étude distribué en début de formation.

Lorsque la·le participant·e à la formation continue recourt à l'IA dans le contexte de la formation et des travaux de module ou de certification, elle·il est tenu·e de l'annoncer clairement selon les consignes transmises par le comité pédagogique de la formation. Ces consignes sont mises à disposition sur l'espace Moodle de la formation, tout comme la directive Re253 sur laquelle elles se fondent.

TITRE OBTENU

La réussite du cours permet l'octroi d'un "Certificate of Advanced Studies HES-SO de praticienne formatrice - praticien formateur" délivré par la HES-SO.

FRAIS D'INSCRIPTION ET DE FORMATION

Chaque candidat·e à la formation s'acquitte des frais de dossier qui se montent à **CHF 150.--**. **Cette somme n'est pas remboursable**, mais la·le candidat·e admissible qui n'a pas été retenu·e par manque de place et qui se présente au cycle de formation l'année suivante n'a pas à payer à nouveau ces frais d'ouverture de dossier.

Les frais de matériel pédagogique s'élèvent à **CHF 250.--** payables un mois avant le début du cours, sur facture.

DÉSISTEMENT

Seuls les désistements ou annulations **écrits** sont pris en considération.

En cas de désistement intervenant **entre la décision d'admission et le début de la formation** : la somme de CHF 150.-- reste due pour les frais administratifs.

En cas de désistement ou d'arrêt de la formation intervenant **après le début de la formation** : le montant de CHF 250.-- prévu pour les frais de matériel pédagogique reste dû.

MODALITES D'INSCRIPTION

L'inscription de la praticienne formatrice ou du praticien formateur se fait dans le canton dans lequel est située son institution.

Cette formation est très demandée, nous vous remercions de nous transmettre votre candidature en étant certain·e·s que vous pourrez la suivre dans sa globalité. **Délai d'inscription en ligne : 26 mars 2025.**

(Attention, les codes d'accès nécessaires à votre inscription en ligne peuvent vous être transmis dans un délai de 24 heures)

Les candidat·e·s sont prié·e·s d'annexer au formulaire d'inscription :

- l'accord de l'employeur
- une photo passeport
- une photocopie du diplôme le plus élevé (pour le domaine social : les diplômes **français** datés après 2007, il est nécessaire de nous fournir, en plus, une attestation de l'école qui a délivré le diplôme, attestant que le titre obtenu vaut bien 180 crédits ECTS)
- une photocopie de leur carte d'identité ou passeport

Si c'est une deuxième inscription (car pas accepté à la formation lors de la première inscription), nous transmettre uniquement le formulaire d'inscription dûment rempli avec l'accord de l'employeur daté et signé

!!! Les formulaires d'inscription qui ne sont pas accompagnés de toutes les annexes mentionnées ci-dessus seront considérés comme non valides !!!

LIENS PRATIQUES

Le site www.hes-so.ch vous fournit de nombreux renseignements. Vous y trouverez notamment :

- la convention sur la formation pratique HES-SO
- l'accord sur l'organisation
- le contrat pédagogique tripartite
- la procédure des reconnaissances des acquis
- la brochure générale sur le CAS HES-SO de praticien formateur – praticienne formatrice